

Québec, le 30 mai 2018

### MODIFICATION

Ministère des Transports, de la Mobilité durable  
et de l'Électrification des transports  
26, rue Monseigneur-Rhéaume Est, 2<sup>e</sup> étage  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5

N/Réf. : 3215-07-009

Objet : Aéroport nordique de Tasiujaq  
Adoucissement de pentes sur la piste et la route d'accès de  
Tasiujaq – Ajustements techniques au nord de la piste

---

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 8 mai 1986 en vertu de l'article 201 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), et modifié les 15 octobre 1986 et 29 juin 2016, à l'égard du projet ci-dessous :

- Amélioration des installations aéroportuaires de Tasiujaq.

À la suite de votre demande datée du 21 mars 2018 et complétée le 7 mai 2018, et conformément à la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les modifications suivantes :

- Prolongement de l'adoucissement des pentes au nord de la piste d'atterrissage.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre de M. Philippe Lemire, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à M. Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 21 mars 2018, concernant le projet d'adoucissement de pentes sur la piste et la route d'accès de Tasiujaq – Mise à jour des ajustements techniques au nord de la piste, 2 pages et 5 annexes :
- Extraits de la modification du certificat d'autorisation concernant l'adoucissement de pentes sur la piste et la route d'accès de

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3215-07-009

Le 30 mai 2018

Tasiujaq – Aéroport nordique de Tasiujaq, datée du 29 juin 2016, 5 pages;

- Extraits des renseignements préliminaires de 2015 relatifs aux travaux d'aménagement d'une pente douce le long de la piste, *Application for an amendment to the authorization certificate – Repairs to the access road and runway slope softening at the airport of Tasiujaq*, par le Bureau de coordination du Nord-du-Québec, décembre 2015, 3 pages;
- Compte rendu rencontre technique, 7 septembre 2017, 4 pages;
- Plans et devis mis à jour :
  - Plan PA-7204-154-16-0006, 2 feuillets, Piste d'atterrissage : Plan d'aménagement des ouvrages, CH. 0+940 à 1+540, par le Bureau de la coordination du Nord-du-Québec du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, signés et scellés par M. Zeidane Moulaye Zeine, ing., datés du 9 février 2018;
  - Devis spécial 111 – Partie technique et descriptive : Adoucissement des pentes de talus de la piste à l'aéroport, par le Bureau de la coordination du Nord-du-Québec du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, signé et scellé par M. Zeidane Moulaye Zeine ing., daté du 21 février 2018, pagination multiple;
  - Demande de certificat d'autorisation de M. Philippe Lemire, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à M<sup>me</sup> Anick Lavoie, de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, datée du 1<sup>er</sup> mai 2017, concernant le projet d'adoucissement des pentes de talus de la piste à l'aéroport de Tasiujaq, 7 pages et 1 annexe.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ces documents.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3215-07-009

Le 30 mai 2018

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du Titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,



Patrick Beauchesne

